REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf du mois d'avril, à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal de la commune de BOUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de CARRIÈRE François, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 02 avril 2021

<u>Présents</u>: BÉGUÉ Elodie, BLANC Stéphane, BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc.

Absents et excusés: BLANC Sébastien

Secrétaire de séance : BÉGUÉ Elodie

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux des taxes pour l'année 2021 (taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti).

Vu la loi de finances n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 pour l'année 2020 qui acte la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales pour les collectivités pour 2021, Considérant que le taux de foncier de référence est égal aux taux de la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) communal de 2020, de 12,54 %, auquel s'ajoute le taux départemental, de 20,69 %, le taux de la taxe du foncier bâtie s'élève à un total de : 12,54 + 20,69 = 33,23 %, Sur proposition de la commission municipale en date du 30 mars 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

Taxes	Taxe Foncière Bâti	Taxe Foncière Non Bâti
Taux 2021	33,23	82,59

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Monsieur SOULIÉ Jean-Marc présente les budgets primitifs 2021 du lotissement l'Eminade, du lotissement le Clos de Caufour, du Service Assainissement, et de la Commune proposés par la commission finances.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs 2021 tels qu'ils ont été présentés et qui se résument comme suit :

Lotissement l'Eminade

DEPENSES			RECETTES				
chap	libellé	propositions	chap	libellé	propositions		
	SECTION DE FONCTIONNEMENT						
65	Autres charges de gestion (TVA)	1,00	042	Variation terrains aménagés	125 350,27		
042	Variation en cours de production	152 462,94	77	Mandats annulés	6 517,00		
			77	Subvention budget principal	20 595,67		
			75	Reliquat de TVA	1,00		
Tot	Total dépenses de fonctionnement 152 463		Tot	al recettes de fonctionnement	152 463,94		

	SECTION D'INVESTISSEMENT					
001	Déficit reporté	152 462,94	16	Emprunt	125 350,27	
040	Travaux en cours	125 350,27	040	Travaux	152 462,94	
To	Total dépenses d'investissement 277 813,21 Total recettes d'investissement 277 813,2					

Lotissement Le Clos de Caufour

DEPENSES			RECETTES					
chap	libellé	propositions	chap	libellé	propositions			
	SECTION DE FONCTIONNEMENT							
002	Résultat reporté	13 770,79	70	Vente terrains	112 980,00			
011	Charges de gestion générale	120 000,00	042	Variation en cours de production	109 384,26			
65	Reversement excédent	39 040,50	043	Transfert charges	217,00			
66	Intérêt emprunt	217,00						
042	Variation en cours	49 335,97						
043	Frais accessoires	217,00						
Total	Total dépenses de fonctionnement		Tot	al recettes de fonctionnement	222 581,26			
	<u>S1</u>	ECTION D'INV	ESTIS!	<u>SEMENT</u>				
16	Emprunt	23 950,00	001	Résultat reporté	44 796,31			
040	Stocks de travaux	109 384,26	16	Avance commune	39 201,98			
			040	Stock de travaux	49 335,97			
Tota	Total dépenses d'investissement 133 334,26			otal recettes d'investissement	133 334,26			

Service assainissement

DEPENSES			RECETTES					
chap	libellé	propositions	chap	libellé	propositions			
	SECTION DE FONCTIONNEMENT							
011	Charges à caractère général	1 240,00	70	Branchement	3 900,00			
012	Charges de personnel	5 000,00	70	Redevances	19 900,00			
014	Atténuation de produits	2 760,00	70	Contributions	15 000,00			
66	Charges financières	6 500,00						
042	Amortissements	16 321,00	042	Amortissements	5 983,00			
023	Virement à la Section d'investissement	27 287,61	002	Excédent de fonctionnement reporté	14 325,61			
Total	Total dépenses de fonctionnement		Tot	al recettes de fonctionnement	59 108,61			
	<u>S1</u>	ECTION D'INV	ESTIS!	<u>SEMENT</u>				
001	Déficit antérieur	13 459,77	021	Virement de la section de fonctionnement	27 287,61			
16	Remboursement capital	25 264,00	040	Amortissement réseaux	15 733,00			
21	Immobilisations corporelles	12 361,61	040	Amortissement études	588,00			
040	Amortissements	5 983,00	1068	Affectation du résultat	13 459,77			
Tota	al dépenses d'investissement	57 068,38	To	otal recettes d'investissement	57 068,38			

Commune

DEPENSES			RECETTES		
chap	libellé	Vote	chap	libellé	Vote
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	103 800,00	013	Atténuation de charges	2 000,00
012	Charges de personnel	108 946,00	70	Produits des services	16 220,00
014	Atténuation de produits	50 000,00	73	Impôts et taxes	142 600,00
65	Indemnités, participations et subventions	222 410,00	74	Dotations	249 300,00

66	Intérêts d'emprunts	2 600,00	75	Autres produits de gestion courante	42 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00			
042	Amortissements	46 251,00	040	Immobilisation corporelles	
023	Virement à la Section d'investissement	211 199,45	002	Résultat de fonctionnement reporté	292 586,45
Total	dépenses de fonctionnement	745 206,45	Tot	al recettes de fonctionnement	745 206,45
	SI	ECTION D'INV	ESTISS	<u>SEMENT</u>	
001	Déficit investissement reporté		001	Excédent d'investissement reporté	46 810,27
16	Remboursement de capital	17 385,00	10	Dotations, fonds divers	29 613,00
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00	13	Subventions	3 700,00
21	Immobilisation corporelle	251 188,72	165	Dépôts et cautionnement reçus	1 000,00
23	Travaux en cours	0,00	040	Amortissement	46 251,00
27	Avance budget annexe	40 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	211 199,45
Tota	al dépenses d'investissement	338 573,72	To	otal recettes d'investissement	338 573,72

Détail des subventions versées aux associations :

ADMR Baraqueville	1 200,00
Amicale des pompiers	200,00
Association « les amis de la bibliothèque »	600,00
Association des Parents d'élèves	1 000,00
Association « Sur les chemins de Boussac et du Ségala »	350,00
Comité d'Animation et de Loisirs	400,00
Comité enfance soutien Philippines	50,00
Espoir Foot 88	380,00
Essor de Boussac	1 000,00
Lévézou Ségala Handball	60,00
Association « la taverne d'Albert »	0,00
Ecole de Judo	120,00
Société de chasse	175,00
Fondation du patrimoine	75,00

DEMANDE DE SUBVENTIONS (DETR, CONSEIL DEPARTEMENTAL, DSIL)

Le Maire indique au Conseil Municipal que d'importants dégâts ont été constatés sur le chemin communal situé au stade suite aux fortes pluies du mois de février. Des travaux de renforcement et de stabilisation du talus sont nécessaires. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis estimatifs des travaux qui s'élèvent à 8 591,00 € HT.

Monsieur le Maire propose le nouveau plan de financement ci-après :

Subvention DETR 40 % : 3 436,40 €
Autofinancement Commune : 5 154,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet et son plan de financement, sollicite l'attribution des subventions et autorise le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'agrandissement et de mise aux normes du terrain de football lancés en 2020 sont toujours en cours.

Il indique qu'il faut prévoir une seconde phase de travaux comprenant l'aménagement extérieur du stade avec la pose de grillage de protection et de clôture afin de sécuriser les accès autour du terrain et du parcours de santé situé aux abords de celui-ci. Il convient également de réaliser des travaux de remise en état du terrain avec un décompactage du terrain et un nouvel engazonnement.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis estimatifs des travaux qui s'élèvent à 18 082,50 € HT.

Monsieur le Maire propose le nouveau plan de financement ci-après :

- Subvention DSIL : 5 425,00 €- Subvention Conseil Départemental : 7 500,00 €- Autofinancement Commune : 5 157,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet et son plan de financement, sollicite l'attribution des subventions et autorise le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

LOTISSEMENT LE CLOS DE CAUFOUR

VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de valider le cahier des charges présent dans le permis d'aménager.

Le cahier des charges ne peut en aucun cas faire opposition au Code de l'Urbanisme et au règlement du lotissement. Les règles qui y sont mentionnées s'imposent :

- dans les rapports entre le lotisseur et les propriétaires des lots,
- dans les rapports entre les propriétaires, et ce sans limitation de durée.

Le cahier des charges est opposable à, et par, quiconque détient ou occupe à quelque titre que ce soit, tout ou partie du lotissement.

Le cahier des charges précise notamment que tout acquéreur de lot du présent lotissement doit :

- déposer dans un délai maximum de 18 mois, à compter de la signature de l'acte de vente par la commune, une demande de permis de construire à la mairie de BOUSSAC.
- avoir terminé les travaux et présenté le certificat de conformité dans un délai de 3 ans, à compter de l'obtention du permis de construire.

Si dans un délai de 18 mois, à compter de la signature de l'acte, aucun permis n'a été demandé ou aucun début de construction n'est intervenu sur un lot, la commune pourra le racheter à son propriétaire qui ne pourra s'y opposer, au prix de la vente initiale tout en se réservant le droit d'examiner le cas particulier, ou le cas de force majeure, ayant entraîné le non-respect des délais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le cahier des charges du lotissement « le Clos de Caufour » tel que présenté. L'intégralité du cahier des charges est consultable en mairie.

AUTORISATION DE VENTE DES LOTS DU LOTISSEMENT « LE CLOS DE CAUFOUR »

Monsieur le Maire indique que des lots sont d'ores et déjà réservé et un vendu, en attente de signature chez le notaire. Aussi, le Conseil Municipal doit délibérer afin de permettre la vente des terrains du lotissement « le Clos de Caufour » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise la vente des lots suivants :

- Lot n°01 pour une surface de 1241 m² au prix de 52 122 € TTC
- Lot n°02 pour une surface de 961 m² au prix de 40 362 € TTC
- Lot n°03 pour une surface de 841 m² au prix de 35 322 € TTC
- Lot n°04 pour une surface de 939 m² au prix de 39 438 € TTC
- Lot n°05 pour une surface de 821 m² au prix de 34 482 € TTC
- Lot n°06 pour une surface de 902 m² au prix de 37 884 € TTC
- Lot n°07 pour une surface de 967 m² au prix de 40 614 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la vente du lot n°06 à Monsieur et Madame LOUIS Lionel et Lorelei et autorise le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire notamment l'acte notarié.

PAYS SEGALI COMMUNAUTE

Voirie : l'entretien des chemins ruraux, qui relève de la Commune, a été effectués par l'entreprise de M. MOUYSSET. Ces travaux se sont déroulés courant mars. Les élus sont satisfaits des travaux exécutés. Concernant les chemins communaux, dont la compétence dépend de la Communauté de communes, des travaux d'entretien doivent être réalisés. Cependant, les élus constatent un manque de communication entre les services techniques qui ne les ont pas informés de leur intervention et qui n'ont pas suivi les demandes qui émanaient de la commune. L'équipe technique s'est déplacée à Membre mais n'a effectué aucuns travaux.

QUESTIONS DIVERSES

SECURISATION ENTREES DE VILLAGES.

M. BLANC Stéphane a rencontré M. DURAND Sébastien du Conseil Départemental pour voir ce qui pourrait être mis en place pour sécuriser les entrées de village, notamment celui de Boussac et obliger les usagers de la route à ralentir devant l'école.